

**DELIBERATION**

**Bureau du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

*nombre de membres : 14  
quorum : 5*

*titulaires présents : 10  
pouvoir : 0  
ayant pris part à la  
délibération : 10*

*date de la convocation :  
25 janvier 2022*

**SEANCE DU 2 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt deux, le deux février à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural de Bonzée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

**2022/02 N°1B**

**Objet de la Délibération :  
Attribution marché « Étude  
relative au traitement des  
biodéchets sur le Centre  
Meuse »**

Présents : Mmes H.OLIVIER, E.KAMPMAN, J.ANTOINE  
MM D.MOUSSA, J-P.COLIN, B.GILSON, J-L.DURET, B.GOEURIOT,  
P.HENRY, P. DEHAND,  
Était excusés : MM S.OBARA, S.LAMBERT,  
Pouvoirs :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération du 16 mars 2021 décidant de lancer une étude relative au traitement des biodéchets sur le Centre Meuse.

Considérant que la consultation, lancée en juillet et clôturée en septembre, s'est avérée infructueuse, aucune offre n'ayant été remises,

Considérant qu'après avoir échangé avec plusieurs bureaux d'études (et l'ADEME), leur plan de charge s'est avéré très élevé, notamment sur la thématique des biodéchets et qu'ils ne peuvent se positionner sur notre étude.

Considérant que la Chambre d'Agriculture de la Meuse, contactée fin octobre, s'est dite intéressée par cette mission.

Vu le mémoire technique de la chambre d'agriculture,

Vu le calendrier de collecte des biodéchets,

Entendu l'exposé du Président,

**Le Bureau**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

**DECIDE** de réorienter l'étude et de n'étudier que la faisabilité du compostage des biodéchets sur les serres de Blancharderie.

REÇU EN PREFECTURE

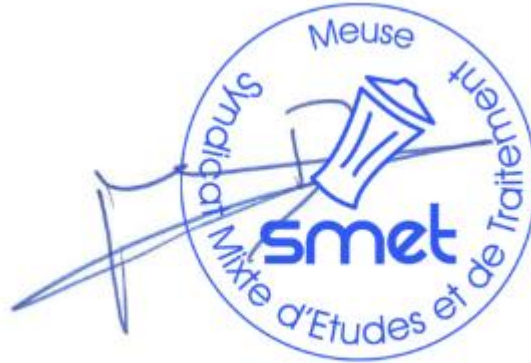
le 04/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-055-200046647-20220202-2022\_02\_1B-

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA



**Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le**

**Recours, informations des usagers.** Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy, 6 Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2022

Application agréée E-legalite.com